

COMPTE-RENDU REUNION CINE CINEMA CAFE ASSOCIATIF 1

le mardi 19 mai 2026

Une quarantaine de personnes présentes

Excusée : madame Weber, adjointe à la culture de la Ville de Périgueux

INFORMATIONS DE BASE DONNEES PAR MARC BECRET

- La Mairie mettra le local à notre disposition pour 2 ans, prenant en charge le loyer et l'ensemble des charges.
- Nous ne serons assujettis ni à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés.
- Nous avons actuellement 2 préoccupations principales :
 - Les **travaux**, qui vont adapter le local aux usages prévus, à savoir :
 - Bureaux pour les 2 salariés
 - Café associatif
 - Salle de médiation, qui pourra, selon des conditions à définir, être mise à disposition d'associations partenaires

La Mairie a proposé de débiter les travaux en juin. Ce sont des agents municipaux qui s'en chargeront.

Ciné Cinéma avait déposé auprès de la municipalité précédente un « plan de principe » pour l'aménagement du local. Une réunion technique doit avoir lieu prochainement à la Mairie, date actuellement inconnue.

- Etre **capables de gérer le lieu** mis à disposition

Le Conseil d'administration de Ciné Cinéma envisage une ouverture le **mercredi 14 octobre** prochain.

Le CA propose de définir des binômes (qui pourront être étoffés) qui prendront en charge un travail très concret sur différents thèmes pratiques, de manière à préparer cette ouverture.

Un point de la progression des travaux/ difficultés rencontrées/ suggestions/ questions sera fait au cours des séances en grand groupe, et de manière collective au cours d'**une AG le 02 juillet** prochain.

- Un compte bancaire va être ouvert pour le café associatif : les budgets Ciné Cinéma / Café associatif seront distincts.
- Nos statuts vont devoir être révisés afin d'intégrer cette nouvelle activité.
- Un emprunt va être effectué auprès de la banque pour l'achat du matériel, ameublement... Un montant de 10 000 euros a été envisagé, cependant il convient de l'affiner avec des devis pour les différents postes, en veillant à rester réalistes quant à nos capacités de remboursement.
- Sur le plan légal, un café associatif est considéré comme un lieu privé, si bien qu'il est obligatoire d'être adhérent pour pouvoir commander. Il nous faudra donc définir des prix/ modalités d'adhésion, en dehors de celles à Ciné Cinéma, afin de faciliter l'accès de non-adhérents CC, personnes de passage, etc; -voir les solutions du Chat Pliné-
- La « salle de médiation » ouvre la possibilité de travailler avec des associations qui viendront y réaliser des interventions/ événements ponctuels ou réguliers, mais il doit être bien clair que ce café est notre lieu, nous en sommes responsables, puisque c'est notre association qui signera la convention d'occupation avec la Mairie. Les interventions se feront donc à nos conditions.
- Dans sa démarche, Ciné Cinéma sera accompagné par le café associatif Le Chat Pliné de Thiviers, que nous avons rencontré à plusieurs reprises, et avec qui nous avons signé pour une « démarche d'accompagnement de pairs à pairs ». Il est donc possible de le solliciter pour l'ensemble des sujets travaillés.

REPONSES AUX QUESTIONS

- Actuellement, nous ne savons pas à quelle date seront signés le bail (Mairie/ CGR), puis la convention (Mairie/ Ciné Cinéma)
- .La cellule commerciale concernée est celle du milieu. Elle fait 355 m2, mais nous occuperons seulement 250 m2 aménagés, bureaux compris.
- Dans l'immédiat, 3 créneaux d'ouverture sont envisagés : les mercredis de 16 à 21 heures, les soirs des vendredis et samedis de 18 à 23 heures, ainsi que, au cas par cas, en fonction de notre actualité ou de réalisations avec des partenaires.
- Durant ces créneaux, un minimum de 2 bénévoles se partageront le travail (plus si cela est possible).
- Nous signerons une Convention de mise à disposition quand les travaux seront réalisés (et conformes à nos besoins)
- Le nom du café reste à choisir, sachant que « Ciné Cinéma » devra apparaître.
- « orientation » des produits : souhait d'aller vers le local et le bio mais différents aspects à prendre en compte.
- Au moins dans un premier temps, nous proposerons uniquement du liquide, pas de restauration. Ex du Chat Pline, où le samedi (jour de marché) les adhérents peuvent venir déjeuner des produits qu'ils apportent eux-mêmes.
- On ne peut pas faire de rapprochement avec la situation à Agen, où l'association gère directement un cinéma, lequel compte une cafétéria.
- Le ménage devra être fait par l'ensemble des adhérents intervenant au Café.

SUGGESTIONS

- Ouvrir une « boîte à idées » et « foire aux questions » sur le site CC ? (forme ?)
- Formaliser une « formation » des bénévoles qui seront présents lors des plages d'ouverture?

REPARTITION DES BENEVOLES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL

THEME	BINOME RESPONSABLE	AUTRES PARTICIPANTS
Aspects juridiques, licence, assurance...	Sandrine Plantier Géraldine Moreau	
Planning des bénévoles plages d'ouverture café	Nina Ronteix Bernard Coste	Jocelyne Badie Sophie Vinet
Approvisionnement, caisse, gestion des stocks	Jacky Raimbault Jean-François Charlet	Didier Dupuis Véronique Besnier
Aménagement : gros matériel, ameublement, vaisselle	Dominique Yves Catherine Belot (s'est désistée)	Christine Rapp Olivier Barroux
Informatique, logiciel de caisse	Didier Rapp Jacky Raimbault	
Liens avec les associations partenaires	Chantal Achilli Nina Ronteix	Bernard Coste Olivier Barroux
Charte du lieu et des bénévoles, gestion des clefs...	Marie-Jo Mallet Marc Bécrot	Nathalie Yves
Identité visuelle Ciné Cinéma	Catherine Belot (s'est désistée) Christine Rapp	